

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 546 761

(21) N° d'enregistrement national :

84 03537

(51) Int Cl³ : A 62 C 31/00, 25/00.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 7 mars 1984.

(71) Demandeur(s) : Société dite : PROMETEO S.R.L. — IT

(30) Priorité : IT, 16 mars 1983, n° 53065-B/83.

(72) Inventeur(s) : Giuseppe Capello.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 49 du 7 décembre 1984.

(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

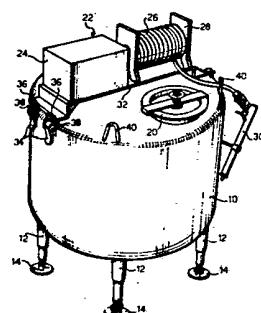
(74) Mandataire(s) : D. A. Casalonga, Josse et Petit.

(54) Dispositif transportable pour l'extinction des incendies.

(57) L'invention concerne un dispositif transportable pour l'ex-
tinction des incendies.

Selon l'invention, il comprend un récipient 10 pourvu de jambes d'amortissement de soutien 12 avec des pieds orientables d'appui 14; au récipient 10 est fixé, de manière démontable, un groupe de refoulement 22 du liquide anti-incendie qu'il contient; ce groupe 22 comprend une motopompe 24 et un tube flexible d'aspersion 26 enroulé sur un dévidoir 28.

Le dispositif peut être transporté sur le lieu d'emploi au moyen d'un hélicoptère.



FR 2 546 761 - A3

D

Dispositif transportable pour l'extinction
des incendies

La présente invention se rapporte à des dispositifs 5 pour l'extinction des incendies, et elle a pour but de réaliser un dispositif particulièrement simple et fonctionnel et pouvant être aisément transporté par hélicoptère ou un véhicule en dehors de la route pour pouvoir également être employé dans les zones les plus impraticables et difficilement 10 accessibles.

Le dispositif selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend un réservoir de liquides anti-incendie muni de jambes d'amortissement de soutien avec des pieds d'appui orientables et portant un groupe de refoulement du 15 liquide anti-incendie ayant une motopompe et un tube flexible d'aspersion enroulé sur un dévidoir.

De préférence, le groupe de refoulement est supporté par le réservoir de manière rapidement démontable et remontable, ce qui permet d'éliminer tout risque d'endommager 20 le groupe de refoulement pendant le transport du dispositif.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement à la lecture de la description explicative qui va suivre en se référant aux dessins joints dans lesquels :

25 La Figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif transportable pour l'extinction des incendies selon l'invention ;

La Figure 2 est une vue en plan de dessus et à échelle réduite par rapport à la Figure 1 ; et

30 La Figure 3 est une vue en perspective éclatée et à échelle agrandie d'un détail de la Figure 1.

Le dispositif selon l'invention est constitué d'un récipient cylindrique 10, normalement en une matière inflammable, qui est pourvu, à sa partie inférieure, de 35 trois jambes d'amortissement de soutien 12 du type télescopique équidistantes par rapport à l'axe du récipient 10 et pourvues de pieds d'appui 14. Comme cela est plus visible sur la Figure 1, chaque pied d'appui 14 est relié

à la jambe télescopique correspondante 12 de manière rotative autour d'un axe 16 pour être auto-orientable. Des moyens sont prévus pour maintenir normalement les pieds 14 en position orthogonale 5 par rapport aux jambes 12, et ces moyens peuvent être constitués, par exemple, de ressorts à boucle 18 passant autour des axes 16.

Le récipient 10, dont la capacité est normalement de l'ordre de 500 litres, est pourvu, à sa partie supérieure, 10 d'une ouverture à laquelle est appliqué un couvercle étanche 20 pour l'introduction d'un liquide anti-incendie constitué de préférence d'un mélange d'eau et d'agents retardant la vitesse de propagation du feu.

Sur le flanc du couvercle 20 est appliqué un groupe 15 de refoulement 22 du liquide anti-incendie comprenant une motopompe 24 pouvant prélever ce liquide dans le récipient 10 et l'amener, sous pression, à un tube flexible d'aspersion 26 enroulé sur un dévidoir 28 et relié à une lance d'aspersion 30.

20 La motopompe 24 et le dévidoir 28 sont avantageusement fixés à un support 32 relié au récipient 10 d'une manière rapidement démontable et remontable. Cette jonction est simplement réalisée au moyen de leviers 34 articulés au sommet de la paroi latérale du récipient 10 et 25 portant des organes respectifs de retenue 36 qui s'accrochent à des saillies correspondantes d'extrémité 38 du support 32.

En 40 sont indiqués trois organes d'attache rigide ancrés au récipient 10 et faisant saillie de la face supérieure de celui-ci, en des positions angulairement 30 équidistantes.

Le dispositif ci-dessus décrit peut être avantageusement employé pour l'extinction d'incendies dans des zones impraticables ou de toute façon difficilement accessibles, par le fait qu'il peut facilement être transporté 35 par voie aérienne au moyen d'un hélicoptère, en utilisant les organes d'attache 40, ou bien par un véhicule en dehors de la route, et être déposé à la position la plus pratique pour son emploi grâce à la présence des jambes d'amortissement 12 et des pieds auto-orientables 14.

La jonction ci-dessus décrite du groupe de refoulement 22 au récipient 10 en permet un démontage rapide évitant ainsi tout risque de l'endommager au cours du transport du récipient 10, ainsi qu'un remontage tout aussi rapide et facile au moment de l'emploi du dispositif.

Il est naturel que les effets de la présente invention s'étendent aux variantes permettant un même usage en utilisant le même concept inventif.

REVENDICATIONS

1. Dispositif transportable pour l'extinction d'incendies, caractérisé en ce qu'il comprend un récipient de liquides anti-incendie (10) pourvu de jambes d'amortissement de soutien (12) avec des pieds d'appui orientables (14) et portant un groupe de refoulement (22) du liquide anti-incendie comprenant une motopompe (24) et un tube flexible d'aspersion (26) enroulé sur un dévidoir (28).
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le groupe de refoulement (22) est supporté par le récipient (10) d'une manière rapidement démontable et remontable.
- 15 3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le récipient (10) est pourvu d'organes d'attache (40) pour son transport en condition suspendue.
- 20 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les pieds d'appui (14) sont auto-orientables.
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le tube flexible (26) est relié à une lance d'aspersion (30).

FIG. 1

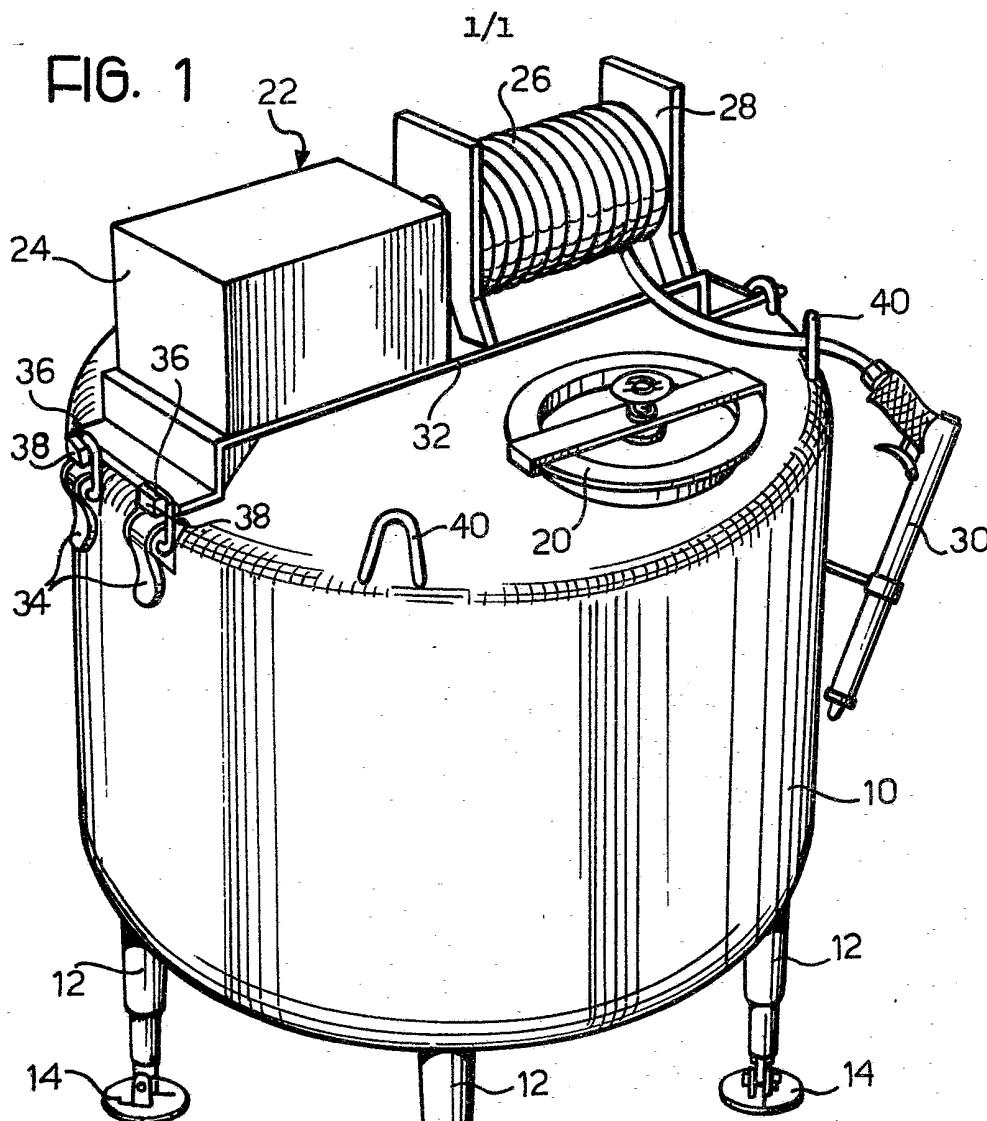


FIG. 3

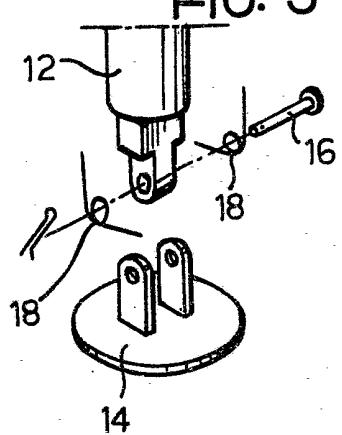


FIG. 2

